

## Thème 4 – Pour un syndicalisme rénové, renforcé et moteur du progrès social

### 1. Introduction

La séquence de la dernière élection présidentielle a été assez significative des évolutions du rapport des Français à la démocratie parlementaire et aux partis politiquesjh

~~La séquence de la dernière élection présidentielle a été assez significative des évolutions du rapport des Français à la démocratie parlementaire et aux partis politiques.~~

**Le gouvernement précédent comme le président et le gouvernement actuels appliquent la politique dictée par la mondialisation, les institutions européennes et les grandes entreprises. L'axe principal est la réduction du coût du travail au prétexte de favoriser l'emploi et l'investissement. En réalité, cette politique accroît fortement les inégalités sociales en favorisant les plus riches au détriment des salarié.e.s et des précaires parmi lesquel.le.s les agent.e.s de la fonction publique sont particulièrement visé.e.s (salaires, statut, suppression de 120 000 postes, journée de carence...).**

**La politique de Macron est une véritable contre-révolution libérale. À la façon de Thatcher, Macron vise à liquider les conquêtes sociales historiques et modifier radicalement les rapports de forces entre les classes.**

Un an auparavant, l'élection d'Emmanuel Macron était imprévisible mais peut trouver plusieurs facteurs explicatifs : il a bénéficié d'une conjoncture favorable affaiblissant notamment la droite avec l'affaire Fillon, il a surtout su instrumentaliser un rejet des partis au pouvoir et incarner un supposé changement.

~~Un an auparavant, l'élection d'Emmanuel Macron était imprévisible mais peut trouver plusieurs facteurs explicatifs : il a bénéficié d'une conjoncture favorable affaiblissant notamment la droite avec l'affaire Fillon, il a surtout su instrumentaliser un rejet des partis au pouvoir et incarner un supposé changement.~~

L'incapacité de la gauche socialiste à clarifier son orientation entre la priorité au libéralisme ou la conjonction avec les mesures sociales a conduit à l'épisode des primaires et le choix d'un candidat vite désavoué par une partie des siens puis le désastreux résultat de la présidentielle. Du côté de la gauche non socialiste, l'espoir suscité par une force d'opposition attractive pour les jeunes, susceptible de penser ensemble politique économique, sociale et écologique s'est rapidement

~~L'incapacité de la gauche socialiste à clarifier son orientation entre la priorité au libéralisme ou la conjonction avec les mesures sociales a conduit à l'épisode des primaires et le choix d'un candidat vite désavoué par une partie des siens puis le désastreux résultat de la présidentielle. Du côté de la gauche non socialiste, l'espoir suscité par une force d'opposition attractive~~

<p>émoussé lors des législatives au cours desquelles on a vu resurgir l'incapacité à trouver un accord et les querelles pour le leadership du mouvement.</p>	<p><del>pour les jeunes, susceptible de penser ensemble politique économique, sociale et écologique s'est rapidement émoussé lors des législatives au cours desquelles on a vu resurgir l'incapacité à trouver un accord et les querelles pour le leadership du mouvement.</del></p>
<p>De ce fait, le nouveau Président, quoique élu avec un faible score au 1er tour, avec peu d'avance sur ses concurrents (4 candidats entre 19,6 % et 24 % au 1er tour) et l'effet Front national au second tour, peut s'appuyer sur une Assemblée ultra-majoritaire. Il s'est empressé de mettre en œuvre ce qui nourrissait son programme, accentuant l'affaiblissement déjà amorcé des garanties collectives des salariés, réduisant le périmètre des services publics, remodelant en profondeur notre modèle social par le biais de la fiscalité, le tout enrobé d'une communication habile, offrant à l'opinion l'image d'un Président déterminé a contrario de son prédécesseur. Comptant aller plus loin, il envisage ensuite une réforme constitutionnelle visant à réduire le périmètre de notre démocratie, usant de façon démagogique du discrédit frappant la classe politique, évaluant les effets d'une gauche très divisée, du clivage syndical, les organisations contestataires sortant affaiblies de l'épisode de la loi Travail.</p>	<p><del>De ce fait, le nouveau Président,</del> <b>Le nouveau président</b>, quoique élu avec un faible score au 1er tour, avec peu d'avance sur ses concurrents (4 candidats entre 19,6 % et 24 % au 1er tour) et l'effet Front national au second tour, peut s'appuyer sur une Assemblée ultra-majoritaire. Il s'est empressé de mettre en œuvre ce qui nourrissait son programme, accentuant l'affaiblissement déjà amorcé des garanties collectives des <del>salariés</del> <b>salarié.e.s</b>, réduisant le périmètre des services publics, remodelant en profondeur notre modèle social par le biais de la fiscalité, le tout enrobé d'une communication habile, offrant à l'opinion l'image d'un Président déterminé a contrario de son prédécesseur. Comptant aller plus loin, il envisage ensuite une réforme constitutionnelle visant à réduire le périmètre de notre démocratie, usant de façon démagogique du discrédit frappant la classe politique, évaluant les effets d'une gauche très divisée, du clivage syndical, les organisations <del>contestataires sortant affaiblies de l'épisode de la loi Travail.</del> <b>de lutte et de transformation sociale n'ont pas pu suffisamment mobilisé face à la loi Travail dans un environnement politico-médiatique favorable à Macron.</b></p>
<p>La sclérose du débat public la marginalisation des organisations syndicales contestataires laisse une large place aux demandes des patrons du Medef, impose comme des évidences l'idée qu'il faut diminuer le « coût » du travail en faisant sauter le maximum de règles, réglementer drastiquement l'immigration, privatiser un certain nombre de services. La méthode utilisée pour les discussions vise à scinder les questions, mettre en difficulté certains partenaires sociaux. C'est la légitimité même des syndicats qui est mise en doute par un Emmanuel Macron féru d'un pouvoir autoritaire.</p>	<p><del>La sclérose du débat public la marginalisation des organisations syndicales contestataires laisse une large place aux demandes des patrons du Medef, impose comme des évidences l'idée qu'il faut diminuer le « coût » du travail en faisant sauter le maximum de règles, réglementer drastiquement l'immigration, privatiser un certain nombre de services. La méthode utilisée pour les discussions vise à scinder les questions, mettre en difficulté certains partenaires sociaux. C'est la légitimité même des syndicats qui est mise en doute par un Emmanuel Macron féru d'un pouvoir autoritaire.</del> <b>Ainsi, le projet du MEDEF d'imposer la diminution du coût du travail en faisant sauter le maximum de règles est mis en œuvre par Macron à marche forcée. Pour y arriver, le gouvernement a besoin d'intégrer les organisations syndicales à son programme de destruction des acquis et conquêtes sociales. Ainsi, les syndicats se trouvent attaqués jusque dans leur légitimité et existence même.</b></p>

Ceux-ci sont donc confrontés à de redoutables défis, minés par leur concurrence, impuissants à faire émerger dans le débat public la possibilité d'alternatives aux mesures découlant du capitalisme financier, tiraillés entre une majorité au pouvoir leur laissant peu d'espace et un procès fait par J.-L. Mélenchon leur faisant porter l'échec de la gauche progressiste. XLa stratégie volontariste de la CGT, multipliant les journées d'action contre la loi El Khomri puis les ordonnances loi Travail s'est soldée par un échec X. Elle a perdu de sa représentativité, permettant ainsi à la CFDT de prendre la première place dans le secteur privé selon la mesure de la représentativité issue des élections dans les entreprises (résultats de mars 2017). FO a tenté un recentrage lors des discussions sur les ordonnances loi Travail mais le cap imposé par Mailly a été invalidé dans les instances de la confédération. Quant à l'orientation réformatrice de la CFDT elle peine à trouver sa place dans les relations avec le nouveau pouvoir, à l'inverse du quinquennat précédent dont elle accompagnait les réformes.

Ceux-ci sont donc confrontés à de redoutables défis, ~~minés par leur concurrence~~ **affaiblis par leur clivage**, impuissants à faire émerger dans le débat public la possibilité d'alternatives aux mesures découlant du capitalisme financier, ~~tiraillés entre une majorité au pouvoir leur laissant peu d'espace et un procès fait par J.-L. Mélenchon leur faisant porter l'échec de la gauche progressiste.~~ XLa stratégie volontariste de la CGT, ~~multipliant les journées d'action contre la loi El Khomri puis les ordonnances loi Travail s'est soldée par un échec X.~~ Elle a perdu de sa représentativité, permettant ainsi à la CFDT de prendre la première place dans le secteur privé selon la mesure de la représentativité issue des élections dans les entreprises (résultats de mars 2017). FO a tenté un recentrage lors des discussions sur les ordonnances loi Travail mais le cap imposé par Mailly a été invalidé dans les instances de la confédération. Quant à l'orientation réformatrice de la CFDT elle peine à trouver sa place dans les relations avec le nouveau pouvoir, à l'inverse du quinquennat précédent dont elle accompagnait les réformes.

**La CGT a eu le mérite d'adopter sur la loi Travail et les ordonnances une attitude volontariste malgré une pratique unitaire inaboutie. Solidaires s'y est toujours rallié. En revanche, le positionnement d'accompagnement de la CFDT et de l'UNSA, de même que la position de Mailly sur les ordonnances, ont nui à la mobilisation. En définitive, malgré le soutien de l'opinion publique, ce mouvement s'est soldé par un échec face à la pratique particulièrement antidémocratique du gouvernement.**

Pourtant, des luttes sectorielles continuent à exister (exemple des EHPAD) et de nouvelles luttes émergent, comme celles portées par les femmes récemment, comme celles contre les paradis fiscaux, comme le refus des mesures iniques contre les réfugiés. Le syndicalisme doit en faire l'analyse, travailler à se rapprocher des salariés, mieux prendre en compte les mutations du travail, les évolutions sociétales, participer avec les associations et toutes les forces progressistes à contrer les reculs que tente d'imposer le gouvernement, et proposer des mesures aptes à faire reculer la pauvreté et inégalités. C'est une des conditions majeures pour freiner la montée en puissance d'un bloc réactionnaire et nationaliste tel que cela a émergé lors de l'élection présidentielle.

Pourtant, des luttes sectorielles continuent à exister (exemple des EHPAD) et de nouvelles luttes émergent, comme celles portées par les femmes récemment, comme celles contre les paradis fiscaux, comme le refus des mesures iniques contre les ~~réfugiés~~ **migrant.e.s.** Le syndicalisme doit en faire l'analyse, travailler à ~~se rapprocher des salariés~~ **à partir des préoccupations des salarié.e.s.**, mieux prendre en compte les mutations du travail, les évolutions sociétales, participer avec les associations et toutes les forces progressistes à contrer les reculs que tente d'imposer le gouvernement, et proposer des mesures aptes à faire reculer ~~pauvreté et inégalités~~ **l'injustice sociale.**

~~C'est une des conditions majeures pour freiner~~ **C'est en construisant des alternatives crédibles que sera repoussée** la montée en puissance d'un bloc réactionnaire et nationaliste tel que cela a émergé lors de l'élection

	présidentielle.
La FSU et ses syndicats, dans la mesure de leurs capacités, doivent contribuer à ce rassemblement en étant au plus près des collègues et de leurs préoccupations et en articulant actions revendicatives et prises de position dans le débat public.	
<b>2. La FSU</b>	
<b>2.1. Quel avenir, quelles évolutions ?</b>	
Le prochain congrès fédéral en 2019, alors que les élections professionnelles auront eu lieu depuis moins d'un an, sera l'occasion d'une analyse approfondie du paysage syndical, de la place qu'y occupe la FSU et donc le moment de décisions stratégiques déterminantes pour son avenir.	
La FSU continue à occuper une place originale et importante dans le syndicalisme français. Cependant, le rôle de trait d'union entre les organisations syndicales qu'elle a longtemps pu jouer est devenu plus aléatoire, les conflits récents sur les textes réformant le code du travail (loi El Khomri puis ordonnances Pénicaud) ont révélé la quasi impossibilité d'initiatives unitaires entre CGT, Solidaires d'une part, CFDT et Unsa de l'autre, FO continuant à jouer sa partie de dedans/dehors. La FSU est souvent contrainte de se ranger d'un côté tout en pesant peu du fait de son absence dans le secteur privé.	<p><del>La FSU continue à occuper une place originale et importante dans le syndicalisme français. Cependant, le rôle de trait d'union entre les organisations syndicales qu'elle a longtemps pu jouer est devenu plus aléatoire, les conflits récents sur les textes réformant le code du travail (loi El Khomri puis ordonnances Pénicaud) ont révélé la quasi impossibilité d'initiatives unitaires entre CGT, Solidaires d'une part, CFDT et Unsa de l'autre, FO continuant à jouer sa partie de dedans/dehors. La FSU est souvent contrainte de se ranger</del> <b>doit continuer à jouer le rôle qu'elle a longtemps occupé entre les organisations syndicales en cherchant l'unité d'action la plus large quand c'est possible, sur la base de ses mandats.</b></p> <p>La FSU est souvent contrainte de se ranger <b>partage les orientations des syndicats de lutte et de transformation sociale et s'intègre</b> d'un côté tout en pesant peu du fait de son absence dans le secteur privé.</p>
Au plan de la Fonction publique, la FSU parvient mieux à jouer un rôle moteur dans la construction d'actions unitaires comme ce fut le cas le 10 octobre 2017, mais les fractures syndicales ressurgissent vite, ce que montre aussi la difficulté à pérenniser l'unité des fédérations de fonctionnaires ; au final la FSU risque d'être prise en étau entre les organisations dites réformistes comme l'Unsa qui tend à progresser et des organisations comme FO qui adoptent la posture de la radicalité et de la défense inconditionnelle du statut et des règles existantes.	Au plan de la Fonction publique, la FSU parvient mieux à jouer un rôle moteur dans la construction d'actions unitaires comme ce fut le cas le 10 octobre 2017, mais les fractures syndicales ressurgissent vite, ce que montre aussi la difficulté à pérenniser l'unité des fédérations de fonctionnaires ; <del>au final</del> <b>en définitive</b> , la FSU risque d'être prise en étau entre les organisations dites réformistes comme l'Unsa qui tend à progresser et des organisations comme FO qui <del>adoptent</del> <b>se contentent d'adopter</b> la posture de la radicalité et de la défense inconditionnelle du statut et des règles

	existantes <i>statu quo</i> .
La problématique de l'unification du mouvement syndical, posée initialement par le SNES en 2009 lors de son congrès de Perpignan, s'est partiellement diffusée dans les autres syndicats de la FSU et a notamment trouvé une traduction au congrès fédéral de 2016 au Mans où la FSU s'est donnée pour objectif de tenir les deux axes de renforcement de la fédération et de rapprochement avec la CGT notamment.	La problématique de l'unification du mouvement syndical, <del>posée</del> <b>relancée</b> initialement par le SNES en 2009 lors de son congrès de Perpignan, s'est partiellement diffusée dans les autres syndicats de la FSU et a notamment trouvé une traduction au congrès fédéral de 2016 au Mans où la FSU s'est donnée pour objectif de tenir les deux axes de renforcement de la fédération et de rapprochement avec la CGT <b>et Solidaires</b> notamment.
Dans le contexte où le syndicalisme, plus divisé que jamais, est aussi plus affaibli que jamais dans sa capacité à peser sur des choix favorables aux salariés, le SNES réaffirme avec force la nécessité de poursuivre cette réflexion et de l'appuyer sur un travail en commun concret, particulièrement avec la CGT, travail en commun qui doit être davantage valorisé, relayé nationalement et inscrit dans une dynamique de rassemblement.	Dans le contexte où <del>le syndicalisme, plus divisé que jamais, est aussi plus affaibli que jamais dans sa capacité à peser sur des choix favorables aux salariés</del> <b>l'enjeu du syndicalisme réside plus que jamais dans sa capacité à peser sur des choix favorables aux salarié.e.s</b> , le SNES réaffirme avec force la nécessité de poursuivre cette réflexion et de l'appuyer sur un travail en commun concret, particulièrement avec la CGT, <del>travail en commun qui</del> <b>mais aussi avec Solidaires et toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans cette orientation. Ce travail en commun</b> doit être davantage valorisé, relayé nationalement et inscrit dans une dynamique de rassemblement.
Au-delà d'initiatives pertinentes mais restées souvent isolées, le constat s'impose cependant d'une difficulté à impulser réellement cette dynamique. Les réticences et les difficultés sont réelles et connues : du côté de la CGT, les formes de repli interne analysées plus haut n'aident pas à impulser une réflexion sur le rassemblement, de notre propre côté existent des craintes légitimes pour le syndicalisme de métier, pour l'existence des courants de pensée, sur l'articulation entre unification et unité d'action.	<b>Au-delà d'initiatives pertinentes mais restées souvent isolées, le constat s'impose cependant d'une difficulté à impulser réellement cette dynamique. Les réticences et les difficultés sont réelles et connues : du côté de la CGT, les formes de repli interne analysées plus haut n'aident pas à impulser une réflexion sur le rassemblement, de notre propre côté existent des craintes légitimes pour le syndicalisme de métier, pour l'existence des courants de pensée, sur l'articulation entre unification et unité d'action.</b>
Dans le processus d'unification, nous devons donc intégrer ces éléments en poursuivant le débat sur les formes que peut prendre notre mandat et en proposant des étapes. Si le but est bien de rassembler dans un même cadre salariés du privé et du public, faut-il privilégier dans un premier temps le renforcement de liens au niveau Fonction publique ? (Contrat d'association )	Dans le processus d'unification, nous devons donc intégrer ces éléments en poursuivant le débat sur les formes que peut prendre notre mandat et en proposant des étapes. <del>Si le but est bien de rassembler dans un même cadre salariés du privé et du public, faut-il privilégier dans un premier temps le renforcement de liens au niveau Fonction publique ? (Contrat d'association )</del> <b>Le clivage entre deux blocs, l'un d'accompagnement des réformes, l'autre de transformation sociale, perdure. L'unité ne peut être une contrainte préalable. Il convient de construire avec nos partenaires syndicaux des alternatives sociales communes.</b> <b>Le but est de rassembler dans le même cadre salarié.e.s du privé et du</b>

	<b>public. Pour cela, nous devons nous appuyer à la fois sur le renforcement des liens au niveau de la Fonction publique, et la participation aux intersyndicales locales réunissant le public et le privé.</b>
Les réflexions devront être particulièrement reprises à l'issue des élections professionnelles de décembre 2018. Le constat a été fait à l'issue des élections professionnelles 2014 de la fragilité de l'assise de la FSU, essentiellement implantée dans l'Éducation et, de ce fait, déstabilisée par les pertes de voix dans ce ministère.	<del>Les réflexions devront être particulièrement reprises à l'issue des élections professionnelles de décembre 2018. Le constat a été fait à l'issue des élections professionnelles 2014 de la fragilité de l'assise de la FSU, essentiellement implantée dans l'Éducation et, de ce fait, déstabilisée par les pertes de voix dans ce ministère.</del>
En outre, sa représentativité acquise dans la seule Fonction publique d'État la prive d'une capacité d'intervention sur des questions transversales touchant la santé, la protection sociale, etc., et limite son champ d'action.	<del>En outre, sa représentativité</del> <b>La représentativité de la FSU</b> acquise dans la seule Fonction publique d'État la prive d'une capacité d'intervention sur des questions transversales touchant la santé, la protection sociale, etc., et limite son champ d'action.
Dans les choix stratégiques qui sont devant nous, les résultats des élections professionnelles de 2018 et notamment la réussite ou pas d'une implantation dans la territoriale permettant de gagner la représentativité dans ce versant seront déterminants.	Dans les choix stratégiques qui sont devant nous, les résultats des élections professionnelles de 2018 et notamment la réussite ou pas d'une implantation dans la territoriale permettant de gagner la représentativité dans ce versant seront déterminants. <b>Plus généralement, le travail en commun avec les autres syndicats de la FSU est indispensable.</b>
Vzc	
<b>2.2. Élections professionnelles</b>	
Elles sont un double défi pour le SNES comme pour la FSU.	
<b>2.2.1 Modalités de vote</b>	
Le vote électronique, forme de vote uniquement par correspondance, tant par sa nécessaire sécurisation que par ses modalités trop déconnectées des lieux de travail, a été un handicap pour la participation. Le nombre de scrutins à organiser simultanément dans chaque établissement (a minima 2 CAP pour chaque corps + 2 CT pour tous) ne permet plus un vote général papier. Le SNES-FSU exige le renforcement de la matérialisation du vote sur les lieux de travail, notamment par des contraintes en direction des chefs d'établissement.	Le vote électronique, forme de vote uniquement par correspondance, tant par sa nécessaire sécurisation que par ses modalités trop déconnectées des lieux de travail, a été un handicap pour la participation. <del>Le nombre de scrutins à organiser simultanément dans chaque établissement (a minima 2 CAP pour chaque corps + 2 CT pour tous) ne permet plus un vote général papier.</del> Le SNES-FSU exige le renforcement de la matérialisation du vote sur les lieux de travail, <del>notamment par des contraintes en direction des chefs d'établissement.</del> <b>Nous réaffirmons notre mandat de retour du vote à l'urne sur une seule journée et au quorum des votant.e.s, condition de</b>

	<b>la représentativité des élu.e.s du personnel.</b>
<b>2.2.2 Articuler CAP et CT</b>	
D'autre part, le scrutin décisif pour les moyens syndicaux, le CT ministériel, est le plus éloigné des préoccupations quotidiennes des personnels, toujours très attachés au rôle des commissions paritaires dans les opérations liées à la carrière, aux mutations. C'est en grande partie là que se construit la légitimité du SNES-FSU à défendre ses mandats.	D'autre part, le scrutin décisif pour les moyens syndicaux, le CT ministériel, est le plus éloigné des préoccupations quotidiennes des personnels, toujours très attachés au rôle des commissions paritaires dans les opérations liées à la carrière, aux mutations. <b>Le logo U, s'il a un sens historique, ne paraît pas assez lisible.. Un logo comportant les 3 lettres FSU serait mieux identifiable comme le font la CGT ou FO.</b> C'est en grande partie là que se construit la légitimité du SNES-FSU à défendre ses mandats.
Renforcer la visibilité de l'articulation du rôle des élu-e-s SNES-FSU en CAP avec le travail de nos élu-e-s FSU en CT est plus que jamais indispensable.	Renforcer la visibilité de l'articulation du rôle des élu-e-s SNES-FSU en CAP avec le travail de nos élu.e.s FSU en CT est plus que jamais indispensable. <b>Les ordonnances de la loi Travail Macron-Pénicaud prévoient la fusion des DP, CE et CHSCT en une instance unique de représentation des salarié.e.s subordonnant celle-ci aux besoins des entreprises.</b> <b>Le plan Fonction publique CAP22 du gouvernement fixe le même objectif pour la fonction publique. Les CAP permettent aux personnels et aux syndicats de contrôler l'application des règles statutaires, alors que les CT sont des instances de dialogue social permettant au gouvernement d'associer les syndicats à sa politique.</b> <b>Le SNES-FSU refuse ainsi toute fusion entre CAP, CT et CHSCT.</b>
Le poids du SNES et celui de la FSU sont tributaires l'un de l'autre et leur renforcement intimement lié, ce qui doit se retrouver dans la campagne menée par le SNES comme par la FSU. Pour ce faire, la coordination des syndicats de l'EN de la FSU, déjà à l'œuvre, doit être confortée.	Le poids du SNES et celui de la FSU sont tributaires l'un de l'autre et leur renforcement intimement lié, ce qui doit se retrouver dans la campagne menée par le SNES comme par la FSU. Pour ce faire, la coordination des syndicats de l'EN de la FSU, déjà à l'œuvre, doit être confortée <b>en lien avec la fédération.</b>
Dans chaque section académique comme au niveau national, une commission en charge spécifiquement du suivi quotidien des opérations liées aux élections professionnelles, qui rendra compte aux délibératifs, prendra en charge ces questions.	
<b>2.2.3 Travail commun</b>	
Mais il en est des autres syndicats de la fédération comme pour le SNES-FSU, et le recul de 2014 a	Mais il en est des autres syndicats de la fédération comme pour le SNES-

été général. L'importance de l'enseignement supérieur, le poids qu'y ont les corps du second degré et la capacité du SNESup-FSU affaibli à y porter une parole commune ne sont pas de nature à renforcer notre audience.	FSU, et le recul de 2014 a été général. L'importance de l'enseignement supérieur, le poids qu'y ont les corps du second degré et la capacité du SNESup-FSU affaibli à y porter une parole commune ne sont pas de nature à renforcer notre audience. <b>Au sein de la FSU, les syndicats qui partagent le champ des personnels enseignants et de vie scolaire comme le SNES, le SNEP et le SNUep, doivent regrouper leurs forces , harmoniser leurs modalités d'actions et leurs mandats.</b>
Travailler plus étroitement avec nos camarades de l'ESRI à la campagne, au-delà de la seule constitution de listes communes dans les corps dont nous partageons la responsabilité, est aussi une nécessité, tant au niveau national qu'au niveau académique.	
<b>2.3. Structuration et fonctionnement des instances régionales et académiques</b>	
Les instances fédérales, avec la mise en place des régions pluri-académiques, se sont multipliées, nécessitant un investissement en temps militant important, tant pour les réunions que pour les déplacements souvent longs.	
Pourtant, le travail doit s'y mener, notamment pour préparer les instances de dialogue social qui elles aussi se sont multipliées.	Pourtant, le travail doit s'y mener, notamment pour préparer les instances de dialogue social qui elles aussi se sont multipliées. <b>Le SNES-FSU refuse toute fusion des académies et demande l'arrêt immédiat des expérimentations en ce sens.</b>
<b>2.3.1 Dialogue social</b>	
Si la question de nouveaux moyens pour de nouvelles instances, soulevée à Grenoble, doit être portée, elle ne fait pas le tour de la question. L'utilité de telles instances, qu'elles soient fédérales ou de dialogue social, interroge parfois.	
C'est notamment le cas des CDEN et CAEN : ils sont délaissés par les élu-e-s et l'administration y porte peu d'intérêt, alors qu'il n'est plus possible de les composer de façon conforme à la réglementation et que la mise en place des nouvelles régions pluri-académiques interpelle la structure CAEN.	<del>C'est notamment le cas des CDEN et CAEN : ils sont délaissés par les élu-e-s et l'administration y porte peu d'intérêt, alors qu'il n'est plus possible de les composer de façon conforme à la réglementation et que la mise en place des nouvelles régions pluri-académiques interpelle la structure CAEN.</del> <b>Les CDEN et CAEN doivent se recentrer sur leur objectif : le dialogue entre les représentant.e.s des personnels, des parents, les responsables</b>

	<p>et les élu.e.s de la collectivité territoriale en responsabilité, et l'administration de l'éducation nationale.</p> <p><b>Nous demandons que le Code de l'éducation soit révisé afin que les suppléant.e.s soient des suppléant.e.s de liste et non des suppléant.e.s nominatif.ve.s.</b></p> <p><b>Les CHSCT départemental et académique, parce qu'ils ont fait preuve de leur efficacité, doivent être maintenus. Le SNES et la FSU, en relation avec les autres syndicats, doivent engager une campagne combative en ce sens.</b></p>
<b>2.3.2 Dans la fédération</b>	
<p>Les instances fédérales ne jouent pas complètement leur rôle délibératif, sans pour autant être un lieu qui met en œuvre. Trop souvent, faute de préparation suffisante et donc de mandatement des composantes, elles sont un lieu très important d'échanges mais pas de décision.</p>	<p><del>Les instances fédérales ne jouent pas complètement leur rôle délibératif, sans pour autant être un lieu qui met en œuvre. Trop souvent, faute de préparation suffisante et donc de mandatement des composantes, elles sont un lieu très important d'échanges mais pas de décision.</del></p> <p><b>Les instances fédérales sont un lieu très important d'échanges mais la prise de décisions est parfois difficile, faute de mandatements préalables des composantes et d'élaboration collective.</b></p>
<p>La liaison concrète avec la vie des personnels n'y est pas toujours garantie, le plus petit dénominateur commun ne doit pas être de ne rien faire et le risque qu'elles soient au moins en partie délaissées n'est pas nul. Le congrès fédéral de 2019 doit s'emparer de cette question, sans tabou.</p>	<p><del>La liaison concrète avec la vie des personnels n'y est pas toujours garantie, le plus petit dénominateur commun ne doit pas être de ne rien faire et le risque qu'elles soient au moins en partie délaissées n'est pas nul. Le congrès fédéral de 2019 doit s'emparer de cette question, sans tabou.</del></p> <p><b>Le SNES-FSU doit s'emparer de cette question en préparant le congrès fédéral de 2019 pour porter des propositions qui permettent de redynamiser la FSU en gardant son fonctionnement pluraliste.</b></p> <p><b>Dans les établissements, la section du SNES doit assurer le lien entre les différents personnels relevant d'un syndicat de la FSU et construire des actions communes.</b></p>
<b>2.3.3. Les SFR</b>	<b>Les SFR FSU-retraité.e.s</b>
<p>Créées en 2007 les SFR, structures internes à la FSU, regroupant les retraité.e-s syndiqué.e-s des syndicats nationaux de la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme « retraités » lié à celui des actifs, qu'elles enrichissent de la diversité des situations des retraités.</p>	<p><b>Un changement de dénomination paraît souhaitable.</b></p> <p>Créées en 2007 les SFR, structures internes à la FSU, regroupant les retraité.e-s syndiqué.e-s des syndicats nationaux de la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme « retraités » lié à celui des actifs, qu'elles enrichissent de la diversité des situations des retraités.</p>

<p>La SFR avec la FSU, qui était souvent écartée des organismes publics, est maintenant reconnue auprès des différentes instances représentatives des retraités et personnes âgées notamment au Haut Conseil de l'Enfance de la Famille et de l'Âge et dans les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).</p>	
<p>Elle mène la lutte commune dans le cadre de l'intersyndicale des retraités (UCR FO, CGT, CFTC, CGC, FGR-FP, Solidaires, SFR-FSU, LSR et UNRPA). Face aux attaques contre les retraités et les pensions, et face au vieillissement de la population (environ 30 % de personnes âgées de 65 ans et plus en 2030), la question de la resocialisation et de la représentation de cette partie de la population est un impératif démocratique.</p>	<p>Elle mène la lutte commune dans le cadre de l'intersyndicale des retraités (UCR FO, CGT, CFTC, CGC, FGR-FP, Solidaires, SFR-FSU, LSR et UNRPA). Face aux attaques contre les <del>retraités</del> <b>retraité.e.s</b> et les pensions, <del>et face au vieillissement de la population (environ 30 % de personnes âgées de 65 ans et plus en 2030), la question de la resocialisation et de la représentation</del> <b>la question de la reconnaissance et de la place dans la société</b> de cette partie de la population est un impératif démocratique.</p>
<p><b>2.3.4. Pour le SNES-FSU</b></p>	
<p>Pour ce qui concerne le SNES-FSU, les mandats de Grenoble gardent toute leur pertinence, mais la perspective de plus en plus nette de fusions d'académies risque de bousculer notre organisation. La liaison organique entre académie et S3, un des piliers de nos statuts, doit-elle être revisitée ?</p>	
<p><b>2.4. Le syndicalisme des retraités de la FP. Avenir de la FGR</b></p>	
<p>La FGR-FP est un exemple original dans le paysage syndical français. Créée en 1936 pour défendre les retraités de la Fonction publique, c'est une association qui regroupe les adhésions collectives de syndicats de la FP et à l'échelon départemental des adhésions individuelles. Pluraliste c'est un point de convergence et force pour la défense des 2,8 millions retraité-e-s de la Fonction publique.</p>	<p>La FGR-FP est un exemple original dans le paysage syndical français. Créée en 1936 pour défendre les <del>retraités</del> <b>retraité.e.s</b> de la Fonction publique, c'est une association qui regroupe les adhésions collectives de syndicats de la FP et à l'échelon départemental des adhésions individuelles. Pluraliste c'est un point de convergence et force pour la défense des 2,8 millions retraité.e.s de la Fonction publique.</p>
<p>C'est avec les syndicats de la FSU un outil précieux au sein du groupe des 9 pour porter la voix des retraité-e-s de la FP et renforcer la convergence public/privé.</p>	
<p>Elle constitue, avec des associations de retraités de la police, de la gendarmerie, des officiers mariniers et de la Poste, un Pôle des Retraités de la Fonction Publique : plus de 250 000 fonctionnaires retraités, engagés dans une convention de partenariat.</p>	<p>Elle constitue, avec des associations de <del>retraités</del> <b>retraité.e.s</b> de la police, de la gendarmerie, des officiers mariniers et de la Poste, un Pôle des <del>retraités</del> <b>retraité.e.s</b> de la Fonction Publique : plus de 250 000 fonctionnaires <del>retraités</del> <b>retraité.e.s</b>, engagés <b>engagé.e.s</b> dans une convention de partenariat.</p>
<p>Après le départ en janvier 2016 du SE-UNSA (16 500 adhérents), le congrès du SNES-FSU de</p>	<p>Après le départ en janvier 2016 du SE-UNSA (16 500 <del>adhérents</del></p>

<p>Grenoble appelait ses adhérents retraité-e-s à poursuivre leur activité au sein de la FGR-FP avec l'objectif de la renforcer en direction de toutes les FP et des organisations syndicales dans le respect de la représentativité et de la prise en compte de toutes les sensibilités. Les effectifs de 45 000 en 2015, sont passés fin 2016 à 30 000 environ. Certes, tous les syndicats connaissent une légère baisse de syndicalisation mais l'impact du départ du SE-UNSA est lourd même si certains de ses adhérents (1 000) se sont regroupés dans une association ou ont choisi d'être adhérents directs. Et on se retrouve avec une forte majorité des syndicats de la FSU.</p>	<p><b>adhérent.e.s</b>), le congrès du SNES-FSU de Grenoble appelait ses <b>adhérents</b> <b>adhérent.e.s</b> retraité.e.s à poursuivre leur activité au sein de la FGR-FP avec l'objectif de la renforcer en direction de toutes les FP et des organisations syndicales dans le respect de la représentativité et de la prise en compte de toutes les sensibilités. Les effectifs de 45 000 en 2015, sont passés fin 2016 à 30 000 environ. Certes, tous les syndicats connaissent une légère baisse de syndicalisation mais l'impact du départ du SE-UNSA est lourd même si certains de ses <b>adhérents</b> <b>adhérent.e.s</b> (1 000) se sont <b>regroupés</b> <b>regroupé.e.s</b> dans une association ou ont choisi d'être <b>adhérents directs</b> <b>adhérent.e.s</b> <b>direct.e.s</b>. Et on se retrouve avec une forte majorité des syndicats de la FSU.</p>
<p>Cependant, le congrès, en juin 2016, s'est tenu avec une motion revendicative forte dans les domaines de la protection sociale, de la fiscalité et de la Fonction publique.</p>	
<p>Le prochain congrès de la FGR-FP aura lieu en 2019 avec des enjeux importants eu égard aux attaques frontales contre la FP et contre les retraités devenus cible gouvernementale. Ils nécessiteraient une FGR-FP, plus forte, plus pluraliste.</p>	
<p>Actuellement, les objectifs d'élargissement n'ont pas été atteints et l'outil, pour garder sa pertinence, devrait être renforcé rapidement. Il s'agit donc de poursuivre les efforts au sein des sections départementales, au sein de la CE et d'explorer toutes les pistes pour créer une dynamique. Les syndicats nationaux adhérents à la FGR, lors du congrès FSU de 2019, devront étudier la situation de la FGR à l'issue de son propre congrès et toutes les évolutions que cette situation pourrait impliquer.</p>	
<p><b>3. Le SNES-FSU</b></p>	
<p><b>3.1. Le SNES et la profession</b></p>	
<p><b>3.1.1. Place du SNES-FSU dans le débat public</b></p>	
<p>La légitimité du SNES-FSU comme premier syndicat du second degré ne fait pas débat et il est la plupart du temps fait appel à ses analyses, que ce soit dans les médias ou les cercles d'experts, quand il s'agit de questions touchant aux collègues et lycées.</p>	<p><del>La légitimité du SNES-FSU comme premier syndicat du second degré ne fait pas débat et il est la plupart du temps fait appel à ses analyses, que ce soit dans les médias ou les cercles d'experts, quand il s'agit de questions touchant aux collègues et lycées.</del> <b>Le SNES-FSU demeure une référence dans son champ de</b></p>

	<p><b>syndicalisation ; il est identifié comme le principal syndicat de défense et de promotion des intérêts de la profession, proche de tous les personnels, titulaires et précaires, et au-delà force de progrès pour l'ensemble de la société.</b></p>
<p>Mais trop souvent, le SNES-FSU est connoté comme syndicat s'opposant aux politiques de l'éducation impulsées par les gouvernements sans que soient abordées les problématiques de fond touchant le système éducatif.</p>	<p>Mais trop souvent, le SNES-FSU est connoté comme syndicat s'opposant aux politiques de l'éducation impulsées par les gouvernements sans que soient abordées les problématiques de fond touchant le système éducatif.</p> <p><b>Il doit poursuivre sa réflexion sur sa place et son rôle dans la communauté éducative et plus largement dans la société : trouver les moyens de mieux construire avec les collègues, sur leur lieu de travail, son projet éducatif et de transformation sociale, repérer les formes et modalités de ses interventions dans le débat public. L'objectif reste de retrouver une plus grande capacité à imposer un rapport de forces face aux politiques menées depuis des décennies.</b></p>
<p>L'expertise des militants du SNES-FSU sur les questions de carrière et de rémunération est reconnue.</p>	<p>L'expertise des militants du SNES-FSU sur les questions <del>de carrière et de</del> <b>rémunération de carrière, de rémunération et de conditions de travail</b> est reconnue.</p>
<p>Son projet éducatif et le travail fait sur les contenus et pratiques d'enseignement irrigue trop peu la réflexion commune. L'image réductrice d'un SNES uniquement corporatiste et replié sur l'existant, réfractaire aux innovations que peuvent pratiquer certains collègues, perdure et nuit à la syndicalisation. Sans doute le SNES-FSU doit-il s'efforcer davantage, à travers ses moyens de communication, de développer des contacts avec les partis politiques, les associations, les chercheurs..., de poser ses propres sujets sans attendre de s'exprimer en réaction à ceux imposés par l'actualité, d'irriguer davantage le débat public et en premier lieu les lieux de travail des personnels.</p>	<p>Son projet éducatif et le travail fait sur les contenus et pratiques d'enseignement <del>irrigue</del> <b>irriguent</b> trop peu la réflexion commune. L'image réductrice d'un SNES uniquement corporatiste et replié sur l'existant, réfractaire aux innovations que peuvent pratiquer certains collègues, perdure et nuit à la syndicalisation. Sans doute le SNES-FSU doit-il <del>s'efforcer</del> <b>est en réalité un point d'appui pour contester ses analyses, par celles et ceux qui s'attaquent sans cesse au service public d'éducation.</b></p> <p><b>Le SNES-FSU est à même, par ses contacts avec les associations, les chercheur.se.s..., de poser ses propres sujets sans attendre de s'exprimer en réaction à ceux imposés par l'actualité, d'irriguer davantage le débat public et en premier lieu les lieux de travail des personnels.</b></p>

<p><b>3.1.2. Communication, visibilité du SNES-FSU dans l'espace public</b></p>	
<p>Le SNES-FSU doit continuer de développer sa présence sur les réseaux sociaux en augmentant le nombre d'abonnés à ses comptes et pages. Pour ce faire, il systématisera, entre autres, les références à ses comptes en les incluant dans les signatures de mail, invitera de manière plus active les nouveaux adhérents à s'abonner à ses comptes.</p>	<p><b>Le SNES-FSU décide de féminiser l'ensemble de ses textes.</b> Le SNES-FSU doit continuer de développer sa présence sur les réseaux sociaux en augmentant le nombre d'abonnés à ses comptes et pages. Pour ce faire, il systématisera, entre autres, les références à ses comptes en les incluant dans les signatures de mail, invitera de manière plus active les nouveaux adhérents <b>nouveaux.elles adhérent.e.s</b> à s'abonner à ses comptes.</p>
<p>En plus d'améliorer l'existant (notamment l'accès aux contenus du site via une recherche interne plus efficace), le SNES-FSU doit-il : • continuer la transition numérique de ses contenus et s'engager dans une mise en valeur numérique de ce qu'il écrit, sous forme d'un site d'actualité en ligne par exemple ? Réduire sa publication papier ? • Si oui, quelle publication peut-il réduire en priorité ? • Le site en ligne doit-il devenir interactif ? Permettre les commentaires ?</p>	<p><del>En plus d'améliorer l'existant (notamment l'accès aux contenus du site via une recherche interne plus efficace), le SNES-FSU doit-il : • continuer la transition numérique de ses contenus et s'engager dans une mise en valeur numérique de ce qu'il écrit, sous forme d'un site d'actualité en ligne par exemple ? Réduire sa publication papier ? • Si oui, quelle publication peut-il réduire en priorité ? • Le site en ligne doit-il devenir interactif ? Permettre les commentaires ?</del></p> <p><b>Le SNES-FSU réaffirme l'importance de ses publications papier. Le format papier les rend accessibles à toutes et tous, y compris aux non syndiqué.e.s, et participe de la diffusion des idées du SNES FSU au-delà du cercle militant. C'est donc un outil important, qu'il faut conforter.</b></p> <p><b>Il est essentiel que le SNES-FSU s'interroge sur la faible visibilité des contenus riches et nombreux présents sur son site Internet et développe des outils numériques à destination des syndiqué.e.s et militant.e.s. À cette fin, le SNES-FSU doit mettre en place de véritables espaces personnels, personnalisés et personnalisables pour les adhérent.e.s qui se connectent sur le site national. Ces espaces doivent donner accès à des outils différents selon le rôle de la personne au sein du syndicat (syndiqué.e, ou militant.e S1, S2, S3, S4, commissaire paritaire...).</b></p> <p><b>Plusieurs outils pourraient être développés, accessibles seulement après connexion sur le site.</b></p> <p><b>À destination de l'ensemble des syndiqué.e.s :</b>  - un outil permettant de voir toutes les dates des futures mobilisations avec la possibilité de se déclarer gréviste ;  - un outil de messagerie permettant de contacter par mail son S1, le.la</p>

**militant.e S2 de son secteur et les différents secteurs du S3 ;**

- **un outil référençant les différents textes sur les instances de l'établissement (CA, conseil de discipline, ...) et les droits des collègues ;**
- **un accès numérique à l'ensemble des publications du SNES-FSU (mémo du S1...) bien organisées et accessibles par un moteur de recherche interne performant et non sous forme d'articles en cascade ;**
- **la possibilité de réagir en accès restreint aux articles publiés sur le site.**

**À destination des responsables des sections d'établissement :**

- **un outil intitulé « Affichage syndical » présentant un panneau d'affichage syndical numérique régulièrement mis à jour par les sections nationale et académique et permettant aux S1 d'imprimer directement un certain nombre de documents pouvant être affichés dans les établissements ;**
- **un outil intitulé « Heure d'info syndicale » régulièrement mis à jour regroupant les positions du SNES-FSU sur les réformes en cours, les dates de mobilisations (nationales, académiques, départementales), une trame pour le déroulement de l'HMIS à destination des S1 les moins expérimenté.e.s, un modèle pré-rempli de demande d'heure d'information syndicale à déposer auprès du.de la chef.fe d'établissement, une proposition d'ordre du jour selon l'actualité du moment, une invitation pré-remplie à l'heure d'information syndicale (avec logo du SNES, nom de l'établissement de la section locale concernée, ébauche d'ordre du jour) à déposer dans les casiers ou à envoyer par mail ;**
- **un outil de messagerie permettant de communiquer avec les syndiqué.es de son établissement avec la possibilité d'ajouter les adresses e-mail des sympathisant.e.s pour communiquer également avec eux.elles ;**
- **un outil permettant de consulter les prévisions de DHG et de faire remonter les CR des instances de l'établissement au S2 et les motions portées par les sections locales du SNES-FSU.**

**À destination des militants du S2 :**

	<p>- un outil de messagerie permettant de communiquer avec les S1 et les syndiqué.e.s de son secteur et de leur envoyer des documents ; - un accès aux listes des syndiqué.e.s des établissements de son secteur en temps réel mettant en avant l'évolution de la syndicalisation au cours de l'année et à travers le temps.</p>
<p>Lutter contre l'image conservatrice du SNES-FSU reste une priorité, surtout en vue des élections professionnelles de 2018. La campagne doit donner du syndicat une image de force de propositions, représentatif de la profession et porteur des débats qui animent cette dernière. La profession reste la cible privilégiée de sa communication.</p>	<p><del>Lutter contre l'image conservatrice du SNES-FSU reste une priorité, surtout en vue des élections professionnelles de 2018. La campagne doit donner du syndicat une image de force de propositions, représentatif</del> <b>montrer que le SNES est une force de propositions, représentatif</b> de la profession et porteur des débats qui animent cette dernière. La profession reste la cible privilégiée de sa communication.</p>
<p>Le SNES-FSU doit-il renouer avec des campagnes sur différents thèmes, sur les salaires, les retraites, etc. ?</p>	<p><del>Le SNES-FSU doit-il renouer avec des campagnes sur différents thèmes, sur les salaires, les retraites, etc. ?</del> <b>Le SNES-FSU doit renouer avec des campagnes sur différents thèmes, sur les salaires, statut et services publics, <i>nouveau management public</i> et retraites,...</b></p>
<p>Doit-il acheter des espaces publicitaires dans la presse ou sur les réseaux en ligne pour faire campagne ?</p>	<p><del>Doit-il acheter des espaces publicitaires dans la presse ou sur les réseaux en ligne pour faire campagne ?</del> <b>Le SNES-FSU ne doit pas acheter des espaces publicitaires dans la presse ou sur les réseaux en ligne pour faire campagne.</b></p>
<p><b>3.2. Organisation du SNES-FSU, observatoires, formation syndicale</b></p>	
<p>L'érosion de la syndicalisation a repris depuis 2015, malgré les outils permettant l'adhésion en ligne et les paiements fractionnés des cotisations. Il faut continuer de travailler sur tous les obstacles à la syndicalisation et à la fidélisation des adhérents, par exemple en favorisant la tacite reconduction. Celle-ci pourrait être proposée de façon plus incitative aux nouveaux adhérents.</p>	<p>L'érosion de la syndicalisation a repris depuis 2015, malgré les outils permettant l'adhésion en ligne et les paiements fractionnés des cotisations. <b>Il faut poursuivre la dématérialisation avec la mise en place de la signature numérique et la possibilité d'ajouter soit le RIB soit le mandat SEPA en pièce jointe, ce qui permettrait de se passer de l'impression du bulletin prérempli.</b></p> <p><b>Par ailleurs,</b> il faut continuer de travailler sur tous les obstacles à la syndicalisation et à la fidélisation des adhérents <b>adhérent.e.s</b>, par exemple en favorisant la tacite reconduction, <b>notamment au moment du départ à la retraite.</b> Celle-ci pourrait être proposée de façon plus incitative aux <del>nouveaux</del> <b>nouveaux.elles adhérents adhérent.e.s.</b></p>

	<p><b>Étant donné l'étalement de la formation en Master MEEF sur 2 ans, il est essentiel de syndiquer les étudiant.e.s se destinant au métier de l'enseignement du second degré et de l'éducation dès la première année. Le coût de cette cotisation doit être incitatif, de l'ordre de 20 euros. Il faut en étudier d'urgence les conditions (par exemple, la double adhésion) en coordination avec l'UNEF. Le SNES doit se saisir de ces questions et produire des publications et organiser des stages de formation syndicale à destination de ces futur.e.s enseignant.e.s.</b></p>
<p><b>3.2.1. Les observatoires de la vie syndicale</b></p>	
<p>Les travaux engagés doivent être poursuivis sur le renforcement du réseau militant, mais aussi en vue d'une amélioration de la lisibilité du SNES-FSU et de ses instances pour les adhérents. La vie interne du SNES-FSU est très souvent méconnue de ses adhérents. Les instances doivent être plus visibles, plus ouvertes, et au besoin, réorganisées pour plus d'efficacité et pour pouvoir attirer de nouveaux militants. Les observatoires devront mener une réflexion sur les faibles taux de participation aux élections internes afin d'améliorer la démocratie du SNES-FSU et permettre une meilleure organisation.</p>	<p>Les travaux engagés doivent être poursuivis sur le renforcement du réseau militant, mais aussi en vue d'une amélioration de la lisibilité du SNES-FSU et de ses instances pour les <del>adhérents</del> <b>adhérent.e.s</b>. La vie interne du SNES-FSU est très souvent méconnue de ses <del>adhérents</del> <b>adhérent.e.s</b>. Les instances doivent être plus visibles, plus ouvertes, et au besoin, réorganisées pour plus d'efficacité et pour pouvoir attirer de <del>nouveaux</del> <b>nouveaux.elles militants militant.e.s</b>. Les observatoires devront mener une réflexion sur les faibles taux de participation aux élections internes afin d'améliorer la démocratie du SNES-FSU et permettre une meilleure organisation.</p>
<p>L'actuelle organisation du SNES-FSU, notamment au niveau national, doit s'adapter aux évolutions de nos métiers, du système éducatif mais aussi du syndicalisme.</p>	<p>L'actuelle organisation du SNES-FSU, notamment au niveau national, doit s'adapter aux évolutions de nos métiers, du système éducatif mais aussi du syndicalisme.</p>
<p>Ensuite les observatoires de la vie syndicale devront se pencher sur <del>les services</del> que peut proposer le SNES-FSU notamment, mais pas uniquement, aux collègues entrant dans le métier ou partant à la retraite. Le SNES-FSU sait accompagner les collègues lors des opérations de carrière, y compris les nouvelles comme la classe exceptionnelle. Il doit étendre son action à d'autres domaines pour améliorer son attractivité et son crédit auprès des collègues. Il doit aussi donner une plus grande visibilité à son champ d'activité pour que le travail effectué auprès des collègues soit plus fructueux en termes d'adhésions.</p>	<p>Ensuite les observatoires de la vie syndicale devront se pencher sur <del>les services</del> <b>l'accompagnement</b> que peut proposer le SNES-FSU notamment, mais pas uniquement, aux collègues entrant dans le métier ou partant à la retraite. Le SNES-FSU sait accompagner les collègues lors des opérations de carrière, y compris les nouvelles comme la classe exceptionnelle. Il doit étendre son action à d'autres domaines pour améliorer son attractivité et son crédit auprès des collègues. Il doit aussi donner une plus grande visibilité à son champ d'activité pour que le travail effectué auprès des collègues soit plus fructueux en termes d'adhésions.</p>
<p>Enfin il faudra continuer le travail effectué sur la répartition des décharges de service entre S3, plus transparente et rationnelle. Il était nécessaire de l'initier avant l'approche des élections</p>	

professionnelles de cette fin d'année.	
<b>3.2.2 Les services aux adhérents</b>	<b>3.2.2. Les services aux adhérents Le SNES au plus près des adhérent.e.s</b>
Le syndicalisme doit être utile : il le doit dans les luttes, et ce n'est pas là où il est le plus à l'aise en ce moment, il doit l'être dans la défense individuelle et collective, ce que le SNES-FSU ne réussit pas si mal, mais le doit-il dans l'exercice du métier ?	Le syndicalisme doit être utile : il le doit dans les luttes, <del>et ce n'est pas là où il est le plus à l'aise en ce moment,</del> il doit l'être dans la défense individuelle et collective, ce que le SNES-FSU ne réussit pas si mal, <del>mais le doit-il dans l'exercice du métier?</del> et il doit l'être aussi dans l'exercice du métier.
Si la mise en place des entretiens de carrière a fait l'objet de nombreux stages dans les académies, d'HMIS dans les établissements, où l'approche collective a été assurée, le dialogue syndical avec les corps d'inspection s'est avéré souvent très verrouillé, et la question d'un accompagnement plus individualisé de collègues qui le souhaiteraient pose plus largement le rôle du syndicat sur le plan pédagogique, au-delà de la réflexion sur les programmes et les contenus. Une demande existe et elle ne doit pas être ignorée, sauf à laisser définitivement le champ libre aux commerçants ou à d'autres organisations syndicales.	Si la mise en place des entretiens de carrière a fait l'objet de nombreux stages dans les académies, d'HMIS dans les établissements, où l'approche collective a été assurée, le dialogue syndical avec les corps d'inspection s'est avéré souvent très verrouillé, et la question d'un accompagnement plus individualisé de collègues qui le souhaiteraient pose plus largement le rôle du syndicat sur le plan pédagogique, au-delà de la réflexion sur les programmes et les contenus. Une demande existe et elle ne doit pas être ignorée, sauf à laisser définitivement le champ libre aux <del>commerçants</del> <b>commerçant.e.s</b> ou à d'autres organisations syndicales.
Des échanges existent, notamment via les listes de diffusion et les journées de réflexion disciplinaires (JRD) : échanges sur les pratiques, programmes, questions professionnelles, sujets de brevet et de bac, échanges de cours, etc. Il existe aussi des stages syndicaux académiques qui, si leur objectif affiché n'est pas de pallier les carences de la formation continue institutionnelle, y contribuent pourtant de façon notable.	Des échanges existent, notamment via les listes de diffusion et les journées de réflexion disciplinaires (JRD) : échanges sur les pratiques, programmes, questions professionnelles, sujets de brevet et de bac, échanges de cours, etc. Il existe aussi des stages syndicaux académiques qui, si leur objectif affiché n'est pas de pallier les carences de la formation continue institutionnelle, y contribuent pourtant de façon notable. <b>Le travail Actif.ves – retraité.e.s peut être un outil essentiel pour permettre au SNES d'améliorer sa réflexion et la mobilisation des personnels sur des questions transversales comme la protection sociale, les retraites, la fonction publique... Les directions nationale et académique ont une responsabilité particulière pour la création et le fonctionnement de ces groupes en incitant les militant.e.s actif.ve.s à participer.</b>
Pour préparer le passage à la retraite, il faut poursuivre le travail actifs/retraités en direction des collègues concernés. Le SNES-FSU doit être présent à chacune des étapes de la retraite pour répondre aux demandes individuelles concernant notamment la pension, les droits, les démarches liées à la prise en charge de la dépendance. Il doit être un lieu-ressource grâce aux S1 et aux outils (mémos, stages, permanences...). Cela suppose une formation et des équipes militantes à tous les niveaux, une mise en réseau qui permette la réactivité face aux questions posées.	<b>De la même façon,</b> pour préparer le passage à la retraite, il faut poursuivre le travail <del>actifs/retraités</del> <b>actif.ve.s – retraité.e.s</b> en direction des collègues <del>concernés</del> <b>concerné.e.s</b> . Le SNES-FSU doit être présent à chacune des étapes de la retraite pour répondre aux demandes individuelles concernant notamment la pension, les droits, les démarches liées à la prise en charge de la dépendance. Il doit être un lieu-ressource grâce aux S1 et aux outils

	(mémos, stages, permanences...). Cela suppose une formation et des équipes militantes à tous les niveaux, une mise en réseau qui permette la réactivité face aux questions posées.
<p><b>3.2.3. Réseau militant</b></p>	
<p>Il faut aussi consolider le réseau de S1 en s'appuyant notamment sur les S2, et aussi en renforçant la mutualisation du matériel syndical et la communication interne. La création de listes de diffusion de S1 de communiquer entre eux pour partager les informations et agir pour une meilleure coordination est un outil pour y parvenir.</p>	<p><b>La proximité avec les militant.e.s passe avant tout par le réseau de S1.</b></p> <p><b>Les S2 ont un rôle irremplaçable de têtes de pont d'un réseau de représentant.e.s de bassin et/ou d'établissements. La priorité reste d'installer des S1 ; le S2 a un rôle à jouer dans cette construction des réseaux de S1. Les conseils syndicaux réguliers ouverts à tous les syndiqué.e.s sont un moyen de répondre à cette difficulté. Ils permettent l'échange avec les syndiqués pour les mobilisations et la construction des mandats. C'est comme cela que les S1 seront un relais efficace aux S2 et ne pourront qu'accroître la syndicalisation et le recrutement de militant.e.s.</b></p> <p><b>Le rôle de S1 doit être adapté au cas par cas et il est nécessaire d'expliquer qu'il est possible de le mettre en place de façon collégiale pour que la tâche paraisse moins lourde et qu'il y ait plusieurs interlocuteurs.rices pour le SNES dans un établissement. L'existence de ce réseau militant et la cohésion de notre structure syndicale sont aujourd'hui le meilleur outil de mobilisation et de lutte pour la profession. Nos pratiques doivent s'attacher à préserver et développer cet outil.</b></p> <p>Il faut aussi consolider le réseau de S1 en s'appuyant notamment sur les S2, et aussi en renforçant la mutualisation du matériel syndical et la communication interne. La création de <del>listes de diffusion de S1 de communiquer entre eux</del> <b>listes de discussion permettant aux S1, en liaison avec les membres du S2, de communiquer entre eux.elles</b> pour partager les informations et agir pour une meilleure coordination est un outil pour y parvenir.</p> <p><b>On ne peut occulter les attaques que subissent actuellement les militant.e.s syndicaux.ales. Le SNES-FSU doit agir à tous les niveaux pour protéger les militant.e.s, notamment de S1, contre toute forme de</b></p>

	<p><b>discrimination ou de malveillance de l'administration, notamment l'autoritarisme des chef.fe.s d'établissement. C'est un enjeu majeur pour la sauvegarde et le développement des S1 et des S2.</b></p> <p><b>Les S1 et S2 doivent être à la fois proches du terrain et alimenter la vie du SNES académique, celle de la FSU départementale, travailler avec les fédérations de parents et au niveau intersyndical... Leur intervention dans ces multiples lieux doit être une préoccupation et doit être favorisée par de multiples moyens (prise en compte des distances parcourues pour leur dépense en coût en en temps, adaptation des horaires, fréquence et lieux de réunion après concertation, échanges internet quand les déplacements s'avèrent impossible sans toute fois supplanter les échanges et le travail collectif en un seul lieu qui sont indispensables...).</b></p> <p><b>Les S2 sont aussi une des principales portes d'entrée dans le militantisme ; il faut à la fois éviter de submerger leurs membres sous le travail en multipliant leurs attributions, ce qui pourrait en décourager certain.e.s, et en même temps, ne pas les cantonner aux relations avec les S1 de leurs secteurs. On peut encourager le travail en binôme pour les militant.e.s débutant.e.s.</b></p>
<p><b>3.2.4 Réflexion sur les responsabilités des militant.e.s dans les établissements</b></p>	
<p>Afin de consolider et développer son maillage militant, le SNES-FSU réaffirme son objectif de trouver, soutenir et former davantage de responsables de sections d'établissement. À travers les tournées d'établissement, l'organisation de stages, de réunions, d'instances départementales et académiques élargies aux S1, le SNES-FSU renforce l'implication de l'ensemble de ses militants dans la vie syndicale.</p>	
<p>Le SNES-FSU assure en outre la protection de ses responsables d'établissements. Il demande un renforcement du cadre législatif et réglementaire permettant une reconnaissance pleine et entière des droits de la section d'établissement, distincts des droits des élus au conseil d'administration qu'il convient également de renforcer.</p>	<p>Le SNES-FSU assure en outre la protection de ses responsables d'établissements. Il demande un renforcement du cadre législatif et réglementaire permettant une reconnaissance pleine et entière des droits de la section d'établissement, distincts des droits des <b>élus élu.e.s</b> au conseil d'administration qu'il convient également de renforcer.</p>
<p>Le SNES-FSU développera les initiatives déjà prises de mutualisation de son réseau avec celui des responsables d'établissement du SNEP-FSU. Il encouragera la communication à ses secrétaires</p>	<p>Le SNES-FSU développera les initiatives déjà prises de mutualisation de son réseau avec celui des responsables d'établissement du SNEP-FSU. Il</p>

d'établissement de toutes les informations nécessaires à l'association des autres adhérents d'un syndicat de la FSU à toutes les activités de la section.	encouragera la communication à ses secrétaires d'établissement de toutes les informations nécessaires à l'association des autres <del>adhérents</del> <b>adhérent.e.s</b> d'un syndicat de la FSU à toutes les activités de la section.
<b>3.3. Formation syndicale</b>	
La politique de formation syndicale constitue l'un des outils de renforcement du SNES-FSU.	
La poursuite de la formation des équipes syndicales des S2, chargées notamment du développement des sections d'établissement, doit redonner confiance dans nos capacités collectives d'action local	
Elle doit s'accompagner, dans une période d'attaques très dures contre le syndicalisme et plus globalement les valeurs progressistes, d'une politique de réarmement idéologique de nos militant-es sur la base de notre histoire, de nos valeurs, de nos luttes. Le SNES-FSU se donne l'objectif de faire un stage « militants de S1 » par an et par département, suivi d'un stage national qui en ferait le bilan pour l'améliorer.	Elle doit s'accompagner, dans une période d'attaques très dures contre le syndicalisme et plus globalement les valeurs progressistes, d'une politique de réarmement idéologique de nos militant.e.s sur la base de notre histoire, de nos valeurs, de nos luttes. Le SNES-FSU se donne l'objectif de faire un stage « <del>militants</del> <b>militant.e.s</b> de S1 » par an et par département, suivi d'un stage national qui en ferait le bilan pour l'améliorer.
Le renforcement de l'attractivité du SNES-FSU auprès des collègues en début de carrière passe par une meilleure prise en compte des difficultés rencontrée dans l'exercice de nos métiers. N'est-il pas temps désormais de s'emparer de la question d'une aide syndicale dans ce domaine, passant par l'organisation de formations ad hoc ? Le SNES-FSU dispose d'une capacité d'expertise pédagogique, de liens anciens et étroits avec le monde de la recherche universitaire.	
Le syndicat, au-delà de ce qui existe déjà (journées disciplinaires, stages...) pourrait fournir un cadre d'échanges, y compris de contenus et de pratiques de cours (forums par exemple), loin de toute démarche dogmatique, et sans renoncer à l'exigence d'une véritable formation continue par l'Éducation nationale.	Le syndicat, au-delà de ce qui existe déjà (journées disciplinaires, stages...) pourrait fournir un cadre d'échanges, y compris de contenus et de pratiques de cours (forums par exemple), loin de toute démarche dogmatique <b>et normative</b> , et sans renoncer à l'exigence d'une véritable formation continue par l'Éducation nationale.
La fidélisation des adhérent-e-s récent-e-s peut être améliorée par la mise en place de stages d'accueil, en s'appuyant notamment sur les diaporamas créés à cet effet par les équipes du S4.	
La nécessité d'améliorer la mutualisation de nos pratiques de formation syndicale demeure plus que jamais nécessaire, et possible grâce aux nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, <i>cloud</i> ...).	
Enfin, le SNES-FSU doit continuer à rechercher une meilleure articulation entre sa politique de formation et celle de la FSU, mais aussi avec nos partenaires de la CGT et de Solidaires.	

<b>4. Syndicalisme international</b>	
Force est de constater que le mouvement syndical européen ne parvient pas à contrer les politiques néolibérales imposées par les institutions de l'UE et de la zone euro. L'absence de mobilisations impulsées par la CES sous forme d'euro-manifestations montre bien les difficultés à coordonner des luttes pour faire échec aux réformes structurelles contre les services publics, la protection sociale et les droits des travailleurs partout en Europe.	Force est de constater que le mouvement syndical européen ne parvient pas à contrer les politiques néolibérales imposées par les institutions de l'UE et de la zone euro. L'absence de mobilisations impulsées par la CES sous forme d'euro-manifestations montre bien les difficultés à coordonner des luttes pour faire échec aux réformes structurelles contre les services publics, la protection sociale et les droits des <del>travailleurs</del> <b>travailleur.se.s</b> partout en Europe.
Face à la montée des nationalismes et des replis identitaires, le syndicalisme européen devrait jouer un rôle encore plus actif. En 2011, la FSU a demandé son affiliation à la CES. Force est de constater que cette démarche n'aboutit pas en raison de l'opposition de FO, l'UNSA et la CFDT. Conformément à la décision prise au Congrès du Mans de 2016, le SNES-FSU demande à la FSU de reprendre une démarche d'adhésion à l'Internationale des Services Publics (ISP).	
Le SNES-FSU est très impliqué au niveau du Comité Syndical Européen de l'Éducation mais celui-ci peine à trouver sa place dans les luttes pour l'éducation.	
Alors que le statut de la profession enseignante reste peu attractif dans bon nombre de pays, notamment en raison des mauvaises conditions de travail et salariales, que les organisations membres du CSEE signalent des pressions croissantes sur le financement public de l'éducation, des difficultés demeurent pour mener des campagnes plus visibles en direction des gouvernements nationaux et des institutions européennes (Conseil, Parlement).	
L'urgence est pourtant d'obtenir des améliorations significatives de la situation des personnels enseignants et de l'éducation en général.	
Au niveau européen, comment dépasser la diversité des situations dans les différents pays, renforcer la solidarité et créer le rapport de forces qui permettra de contrer les politiques néolibérales ?	
<b>4.1. Syndicalisme international</b>	
La création de la CSI (Confédération syndicale internationale) avait suscité beaucoup d'espoir pour un syndicalisme plus en phase avec les réalités nationales. Cet espoir a été déçu et les organisations	

<p>syndicales internationales, y compris sectorielles, se montrent bien impuissantes face aux politiques néolibérales dont sont victimes les populations dans la plupart des pays du monde. La demande d'adhésion de la FSU à la CSI n'a toujours pas abouti, ce qui constitue un handicap.</p>	
<p>Comment faire évoluer le syndicalisme international vers des dynamiques plus revendicatives et combatives ? Dans la perspective du prochain congrès de l'IE en juillet 2019, quelle stratégie le SNES-FSU devrait-il mettre en œuvre pour faire avancer, au niveau international, le syndicalisme dont nous nous réclavons ?</p>	<p><del>Comment faire évoluer le syndicalisme international vers des dynamiques plus revendicatives et combatives ? Dans la perspective du prochain congrès de l'IE en juillet 2019, quelle stratégie le SNES-FSU devrait-il mettre en œuvre pour faire avancer, au niveau international, le syndicalisme dont nous nous réclavons ?</del></p> <p><b>Force est de constater que le mouvement syndical européen ne parvient pas à contrer les politiques néo-libérales imposées par les institutions de l'UE et de la zone euro. L'absence de mobilisations impulsées par la CES sous forme d'euro-manifestations montre bien les difficultés à coordonner des luttes pour faire échec aux réformes structurelles contre les services publics, la protection sociale et les droits des travailleur.se.s partout en Europe. Face à la montée des nationalismes et des replis identitaires, le syndicalisme européen devrait jouer un rôle encore plus actif. La CES devrait <i>a minima</i> soutenir et aider à la coordination des mobilisations qui se font écho dans les différents pays de l'UE pour en renforcer le poids, ce qu'elle ne fait pas. Le SNES-FSU continue de refuser l'intégration de la FSU au sein de la CES.</b></p>
<p><b>4.2. L'activité internationale du SNES-FSU</b></p>	
<p>Le SNES-FSU réaffirme les mandats adoptés au congrès de Grenoble en 2016. Y a-t-il d'autres pistes de réflexion pour mieux intégrer les dimensions européennes et internationales dans l'activité du SNES-FSU ?</p>	
<p><b>4.3. Alter Sommet</b></p>	
<p>Depuis 2012, le SNES-FSU est engagé dans le réseau Alter Sommet qui bute également sur la difficulté à faire converger les luttes existantes. Il s'agit d'un espace de discussions et de débats sur les politiques de l'UE et les mouvements sociaux en Europe. En mars 2017, l'Alter Sommet a lancé une campagne sur « les droits sociaux et économiques pour toutes et tous ».</p>	

C'est un exemple d'initiative concrète. Comment faire en sorte que les propositions alternatives relatives à l'écologie, aux transformations du monde du travail et aux migrations soient davantage popularisées, notamment au niveau des S3 ?	
<b>4.4. Coopération</b>	
Le SNES-FSU poursuivra ses objectifs et ses actions de coopération. Cette coopération s'exerce principalement en direction de l'Afrique francophone (Mauritanie, Tchad, Djibouti, Niger) mais aussi en direction de l'Amérique latine, du Moyen-Orient (Palestine), de l'Asie (Inde) et de l'Europe centrale (Pologne).	
La politique de coopération du SNES-FSU est axée sur des thèmes syndicaux ou en phase avec l'action du SNES-FSU : syndicalisation des jeunes, activités militantes, partage d'expériences, réflexion sur le métier. Elle peut aussi répondre à des demandes particulières de syndicats : animation de stage, outils de communication, publication de bulletins syndicaux, envoi de matériel, aide à l'organisation de congrès syndicaux.	
<b>4.5. CSFEF</b>	
Le SNES-FSU participe au fonctionnement du CSFEF (Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation) qu'il préside, en complément de sa politique de coopération internationale. Il contribuera à développer les initiatives autour de l'appel francophone contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation avec des syndicats, associations ou ONG internationales. En complément de l'action du CSFEF, le SNES-FSU pourra proposer aux syndicats du Sud de participer à des activités qu'il organise (stages, conférences, visites).	
Le SNES-FSU rappelle que le CSFEF est le regroupement syndical de l'éducation reconnu par la Francophonie. Il reste attaché à l'autonomie du CSFEF concernant les activités qu'il organise ; sa spécificité doit être respectée par l'IE.	
<b>4.6. Forum social mondial</b>	
Après le FSM de Montréal en août 2016, le prochain forum est programmé en mars 2018 au Brésil. Des sujets tels que le processus de renouvellement du FSM, l'articulation entre mouvements	

nationaux et internationaux devraient y être débattus. À ce jour, des thématiques plus ciblées n'ont pas encore été précisées.	
<b>5. Solidarité internationale</b>	
<b>5.1. Lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation</b>	
Elle est devenue un objectif partagé par plusieurs acteurs internationaux. Le SNES-FSU entend poursuivre le processus engagé dans la communauté francophone visant à réaffirmer la nécessité d'un service public de qualité, à réguler l'enseignement privé et à limiter l'intrusion d'entreprises à l'école.	
C'est bien souvent le désengagement de l'État qui fragilise le système éducatif public et pénalise les plus pauvres (Maroc, Algérie, Mauritanie, Sénégal, Burkina, Côte d'Ivoire, Brésil, Chili, Uruguay) : le SNES-FSU restera engagé auprès des organisations syndicales qui luttent contre ces dérives.	
<b>5.2. Défense des droits syndicaux</b>	
Le SNES-FSU continuera à soutenir les syndicalistes menacés dans leur pays et participera aux campagnes nationales (avec la FSU) ou internationales sur ce point, comme il l'a fait par le passé (Egitim-Sen Turquie, SEP et SYNESED Djibouti, en Iran, en Palestine, aux Philippines).	Le SNES-FSU continuera à soutenir les syndicalistes <del>menacés</del> <b>menacé.e.s</b> dans leur pays et participera aux campagnes nationales (avec la FSU) ou internationales sur ce point, comme il l'a fait par le passé (Egitim-Sen Turquie, SEP et SYNESED Djibouti, en Iran, en Palestine, aux Philippines).
En Turquie de très nombreux collègues ont été suspendus de leurs fonctions, avec suspension de salaire, confiscation de leur passeport et fermeture des droits à la sécurité sociale en raison de leur engagement politique ou syndical, ils sont poursuivis devant les tribunaux pour des délits d'opinion sous l'accusation, tout à fait injustifiée, de liens avec une organisation séditeuse ou terroriste.	En Turquie de très nombreux collègues ont été <del>suspendus</del> <b>suspendu.e.s</b> de leurs fonctions, avec suspension de salaire, confiscation de leur passeport et fermeture des droits à la sécurité sociale en raison de leur engagement politique ou syndical, <del>ils</del> <b>ils.elles</b> sont <del>poursuivis</del> <b>poursuivi.e.s</b> devant les tribunaux pour des délits d'opinion sous l'accusation, tout à fait injustifiée, de liens avec une organisation séditeuse ou terroriste.
À Djibouti, depuis plusieurs années, le gouvernement fait pression sur les responsables syndicaux enseignants du premier et du second degré en multipliant les arrestations de plus ou moins courte durée, en suspendant les collègues de leurs fonctions et en leur interdisant des déplacements à l'étranger.	À Djibouti, depuis plusieurs années, le gouvernement fait pression sur les responsables <del>syndicaux</del> <b>syndicaux.ales enseignants enseignant.e.s</b> du premier et du second degré en multipliant les arrestations de plus ou moins courte durée, en suspendant les collègues de leurs fonctions et en leur

	interdisant des déplacements à l'étranger.
Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour soutenir les droits de syndicalistes enseignants partout où ils sont mis à mal. Le SNES-FSU poursuivra son action de soutien à des revendications syndicales communes sur tous les sujets qui sont débattus au niveau européen ou international. À cet égard il continuera à jouer un rôle actif au sein du CSEE et de l'IE.	Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour soutenir les droits de syndicalistes <del>enseignant.s</del> <b>enseignant.e.s</b> partout où ils sont mis à mal. Le SNES-FSU poursuivra son action de soutien à des revendications syndicales communes sur tous les sujets qui sont débattus au niveau européen ou international. À cet égard il continuera à jouer un rôle actif au sein du CSEE et de l'IE.
<b>5.3. Solidarité</b>	
L'éducation est particulièrement mise à mal dans les pays en conflit (Mali, Congo, Centrafrique) ou en crise : cours non assurés, écoles occupées, dommages matériels, enseignants dans l'incapacité d'assurer leurs missions, insécurité grandissante, enfants et adolescents privés du droit à l'éducation et forcés d'émigrer (Libye, Birmanie, Syrie). Le SNES-FSU témoignera de sa solidarité aux pays ou aux minorités victimes de ces situations.	L'éducation est particulièrement mise à mal dans les pays en conflit (Mali, Congo, Centrafrique) ou en crise : cours non assurés, écoles occupées, dommages matériels, <del>enseignant.s</del> <b>enseignant.e.s</b> dans l'incapacité d'assurer leurs missions, insécurité grandissante, enfants et <del>adolescent.s</del> <b>adolescent.e.s</b> privés <del>privé.e.s</del> <b>privé.e.s</b> du droit à l'éducation et <del>forcés</del> <b>forcé.e.s</b> d'émigrer (Libye, Birmanie, Syrie). Le SNES-FSU témoignera de sa solidarité aux pays ou aux minorités victimes de ces situations.
En Palestine, les pressions de l'armée d'occupation israélienne dégradent considérablement les conditions de l'enseignement : trajets très longs avec passage de checkpoints pour se rendre dans les établissements, contrôles incessants des adolescents, incidents et tensions qui pèsent sur la vie des élèves. Le SNES-FSU réaffirme son attachement à une solution négociée pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. À cet égard, le SNES-FSU condamne la décision unilatérale du président Trump de déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem.	En Palestine, les pressions de l'armée d'occupation israélienne dégradent considérablement les conditions de l'enseignement : trajets très longs avec passage de checkpoints pour se rendre dans les établissements, contrôles incessants des adolescents, incidents et tensions qui pèsent sur la vie des élèves. Le SNES-FSU réaffirme son attachement à une solution négociée pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. À cet égard, le SNES-FSU condamne la décision unilatérale du président Trump de déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem. <b>Il demande que le gouvernement reconnaisse l'État de Palestine avec Jérusalem Est comme capitale.</b>
<b><u>MOTION ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS</u></b>	
<b><u>Motion PALESTINE</u></b>	
La colonisation des territoires palestiniens s'accélère, rendant le quotidien invivable aux populations palestiniennes.	

Le SNES dénonce l'impunité accordée à l'État d'Israël qui bafoue de plus en plus ouvertement tous les droits humains et condamne la décision de Donald Trump de reconnaître unilatéralement Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël.

À Gaza, deux millions de personnes sont enfermées par terre, par mer et par air. En Cisjordanie, les Palestinien.ne.s subissent tous les jours les exactions des occupant.e.s des colonies et celles de l'armée. Les conditions d'enseignement et d'étude sont extrêmement dégradées.

Les arrestations extrajudiciaires sont quotidiennes. Plus de 500 enfants sont emprisonné.e.s, dont la moitié de moins de 16 ans dans des centres pour adultes. Des centaines de prisonnier.e.s subissent la « détention administrative » qui est un emprisonnement renouvelable sans jugement. Parmi eux et elles : le franco-palestinien Salah Hamouri, la jeune Ahd Tamimi et la députée Khalida Jarrar.

Israël vient d'interdire l'entrée d'une délégation d'élue.e.s français.e.s et de dresser une liste noire d'associations qui ne pourront plus témoigner de la destruction en cours de la société palestinienne.

En se taisant, en refusant de sanctionner l'occupant.e, en assimilant l'antisionisme à l'antisémitisme, en criminalisant par la loi Alliot-Marie le BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), les dirigeant.e.s occidentaux.ales, et le gouvernement français en particulier, portent une responsabilité majeure dans cette situation.

Le SNES appelle à soutenir la campagne BDS tant que l'État d'Israël piétinera les droits fondamentaux des Palestinien.ne.s, en dépit des résolutions de l'ONU et de la Cour internationale des Droits de l'Homme.

Le SNES demande la fin du blocus de Gaza, l'arrêt de la colonisation et la libération des prisonnier.e.s politiques palestinien.ne.s.

Le SNES demande la reconnaissance par la France de l'État de Palestine et soutient le combat historique de ce peuple pour un État.

